
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 mai 2014

Résolution: CA14 22

Appui au CPE technoflos pour l'ajout de 80 places dans Griffintown

Attendu que le ministère de la Famille, dans une lettre datée du 14 mars dernier, a signifié que le projet de développement de 80 nouvelles places en centre de la petite enfance (CPE) pour le secteur Griffintown n'avait pas été retenu;

Attendu que le site des Bassins du Nouveau Havre accueillera un vaste projet de développement prévoyant la construction de 1 500 unités en copropriété dont 25 % est destiné aux familles avec enfants, 500 logements sociaux, dont 50% pour familles avec enfants;

Attendu que les installations existantes ne suffiront pas à combler les besoins des familles du Sud-Ouest, particulièrement celles de Griffintown et de La Petite-Bourgogne qui vivent déjà une pénurie de places;

Attendu que le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown de mai 2013 cite une « intention de faire de Griffintown un milieu de vie mixte, convivial et de grande qualité, propice à l'établissement de familles avec enfants » (p 61) et une volonté « d'établir les conditions requises pour l'implantation de CPE visant les ménages familiaux actuels et projetés et pour répondre aux besoins des familles. » (p 38);

Attendu que ce projet a l'appui du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Sud-Ouest-Verdun ainsi que celui la Coalition Petite-Bourgogne-Quartier en santé;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais
Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest appuie formellement la demande pour un projet de développement d'une nouvelle installation de 80 places subventionnées additionnelles au Centre de la petite enfance (CPE) Technoflos, et ce, sans l'annulation d'autres places prévues dans le Sud-Ouest;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest demande que le projet du CPE Technoflos soit mis en priorité dans l'éventualité où le gouvernement du Québec créerait des nouvelles places subventionnées, ou si des places déjà projetées redeviennent disponibles;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la ministre de la Famille, Mme Francine Charbonneau, à la députée de Saint-Henri - Sainte-Anne, à la direction du CSSS, à la Table de la petite enfance et

famille de Saint-Henri-Petite Bourgogne, au CA de la Coalition de la Petite-Bourgogne, au CA du CPE Technoflos et au CA du RESO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.12

Maire d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement